

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE 25 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à vingt heures sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 17 mars 2015

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Etaient présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Antonio CONTRAFATTO, Gilles RONSE, Anne SEILLE, Isabelle JACQUET, Valérie DEVENDEVILLE, Xavier GIRARD, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE, Marie-Line PLUS

Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Thérèse SPRIET, Emilie VANDERBAUWEDE

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2014,
- Vote du compte de gestion 2014,
- Affectation des résultats 2014,
- Vote du taux des taxes 2015,
- Vote des subventions aux associations 2015, - **ajourné – documents rendus insuffisants**
- Décision de diminuer les indemnités des élus,
- Vote du budget primitif 2015,
- Signature d'une convention avec la CCPC pour l'adhésion au service commun « instruction des autorisations des droits des sols »,
- Signature d'une convention avec Prodidact pour la réalisation de la brochure d'Ennevelin'art,
- Acquisition amiable de la parcelle B1118 aux consorts BRAURE,
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Questions diverses

I – Vote du compte administratif 2014

Sous la présidence de M. Philippe LAQUAY-PINSET, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

		Résultats reportés	Opération de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	Dépenses ou déficit		1 462 819,44	
	Recettes ou excédent	308 071,83	1 589 571,81	434 824,20
Investissement	Dépenses ou déficit		618 246,03	
	Recettes ou excédent	204 277,60	678 808,64	264 822,21
Ensemble	Dépenses ou déficit		2 081 065,47	
	Recettes ou excédent	512 349,43	2 268 380,45	699 646,41

Hors de la présence de M. Michel DUPONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

Détail du Compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement – dépenses :

Chapitre	Budgétise	Réalisé	Pourcentage de réalisé
011 – charges à caractère général	688 683,14 €	584 386,29 €	84,86 %
012 – charges de personnel	702 200,00 €	671 375,00 €	95,61 %
023 – virement à la section d'investissement	200 000,00 €	0,00 €	0 %
042 – opération d'ordre	0,00 €	24 193,81 €	0 %
65 – autres charges de gestion courante	171 794,69 €	159 670,74 €	92,94 %
66 – charges financières	27 000,00 €	22 993,60 €	85,16 %
67 – charges exceptionnelles	2 000,00 €	200,00 €	10,00 %
TOTAL	1 791 677,83 €	1 462 819,44 €	81,65 %

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre	Budgétise	Réalisé	Pourcentage de réalisé
002 – résultat de fonctionnement 2013	308 071,83 €	0,00 €	0 %
013 – atténuations de charges	10 000,00 €	15 406,22 €	154,06 %
042 – opérations d'ordre	0,00 €	18 193,81 €	0 %
70 – produits des services	105 900,00 €	113 799,68 €	107,46 %
73 – impôts et taxes	886 722,00 €	904 683,02 €	102,03 %
74 – dotations, subventions	451 984,00 €	467 533,39 €	103,44 %
75 – autres produits de gestion courante	29 000,00 €	14 586,69 €	50,30 %
76 – produits financiers	0,00 €	0,48 €	0 %
77 – produits exceptionnels	0,00 €	55 368,52 €	0 %
TOTAL	1 791 677,83 €	1 589 571,81 €	88,72 %

Section d'investissement – dépenses

Chapitre	Budgétise	Réalisé	Pourcentage de réalisé
040 – opérations d'ordre	0,00 €	18 193,81 €	0 %
16 – emprunts	87 000,00 €	86 490,25 €	99,41 %
20 – immobilisations incorporelles	20 195,92 €	13 018,36 €	64,46 %
21 – immobilisations corporelles	583 550,19 €	407 543,04 €	69,84 %
23 – immobilisations en cours	555 663,11 €	93 018,57 €	16,74 %
TOTAL	1 246 409,22 €	618 264,03 €	49,60 %

Section d'investissement – recettes

Chapitre	Budgétise	Réalisé	Pourcentage de réalisé
001- solde de la section d'investissement 2014	204 277,60 €	0,00 €	0 %
021 – virement section de fonctionnement	200 000,00 €	0,00 €	0 %
040 – opérations d'ordre	0,00 €	24 193,81 €	0 %
10 – Dotations	435 993,62 €	462 935,83 €	106,18 %
13 – subventions	226 138,00 €	11 679,00 €	5,16 %
16 – emprunts	180 000,00 €	180 000,00 €	100,00 %
TOTAL	1 246 409,22 €	678 808,64 €	54,46 %

II – Vote du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III – Affectation des résultats 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire

Après avoir examiné le compte administratif 2014 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 434 824,20 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice + 126 752,37 €

B Résultats antérieurs reportés + 308 071,83 €

C Résultat à affecter + 434 824,20 €

= A+B (hors restes à réaliser)

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement) 0,00 €

R001 (excédent de financement) 264 822,21 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 163 120,56 €

Excédent de financement 0,00 €

Excédent de financement F = D+E + 101 701,65 €

AFFECTATION = C = G+H + 434 824,20 €

1) Affectation en réserves R 1068

en investissement (G) + 200 000,00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 + 234 824,20 €

IV – Vote du taux des taxes 2015

Le Conseil Municipal vote comme suit, à l'unanimité, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation 19,00 – *inchangé*

Taxe sur le foncier bâti 17,98 – *inchangé*

Taxe sur le foncier non bâti 63,42 - *inchangé*

V – Décision de diminuer les indemnités des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire et aux Conseillers délégués à compter du 1^{er} avril 2014 ;

Vu la délibération n°2014/14 en date du 9 avril 2014 ;

Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints ;

Le Maire informe le Conseil municipal des diminutions de dotations drastiques de l'Etat aux collectivités territoriales, et de la nécessité de rechercher, sur l'ensemble des postes de dépenses de la commune, des possibilités d'économies. Ainsi, il expose au Conseil municipal que l'ensemble des élus percevant des indemnités ont pris la décision de diminuer cette indemnité de 20 %, permettant ainsi une économie à la commune d'environ 11 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2015 de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints comme suit :

Pour le Maire : 24,80 % de l'indice 1015

Pour les adjoints : 10,90 % de l'indice 1015

Pour les conseillers délégués : 5,28 % de l'indice 1015

VI – Vote du budget primitif 2015

Section de fonctionnement - dépenses

Chapitre	Budgétisé 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
011 – charges à caractère général	688 683,14 €	584 386,29 €	669 604,80 €
012 – charges de personnel	702 200,00 €	671 375,00 €	760 000,00 €
023 – virement à la section d'investissement	200 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
042 – opération d'ordre	0,00 €	24 193,81 €	0 €
65 – autres charges de gestion courante	171 794,69 €	159 670,74 €	143 888,40 €
66 – charges financières	27 000,00 €	22 993,60 €	23 000,00 €
67 – charges exceptionnelles	2 000,00 €	200,00 €	2 000,00 €
TOTAL	1 791 677,83 €	1 462 819,44 €	1 698 493,20 €

Section de fonctionnement – recettes

Chapitre	Budgétisé 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
002 – résultat 2014	308 071,83 €	0,00 €	234 824,20 €
013 – atténuations de charges	10 000,00 €	15 406,22 €	10 000,00 €
042 – opérations d'ordre	0,00 €	18 193,81 €	0,00 €
70 – produits des services	105 900,00 €	113 799,68 €	102 500,00 €
73 – impôts et taxes	886 722,00 €	904 683,02 €	904 830,00 €
74 – dotations, subventions	451 984,00 €	467 533,39 €	401 219,00 €
75 – autres produits de gestion	29 000,00 €	14 586,69 €	39 120,00 €
76 – produits financiers	0,00 €	0,48 €	0,00 €
77 – produits exceptionnels	0,00 €	55 368,52 €	6 000,00 €
TOTAL	1 791 677,83 €	1 589 571,81 €	1 698 493,20 €

Section d'investissement– dépenses

Chapitre	Budgétisé 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
040 – opérations d'ordre	0,00 €	18 193,81 €	0,00 €
16 – emprunts	87 000,00 €	86 490,25 €	102 000,00 €
20 – immobilisations incorp.	20 195,92 €	13 018,36 €	28 200,00 €
21 – immobilisations corporelles	583 550,19 €	407 543,04 €	482 600,00 €
23 – immobilisations en cours	555 663,11 €	93 018,57 €	131 079,21€
TOTAL	1 246 409,22 €	618 264,03 €	743 879,21€

Section d'investissement– recettes

Chapitre	Budgétisé 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
001- solde 2014	204 277,60 €	0,00 €	264 822,21 €
021 – virement fonctionnement	200 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
040 – opérations d'ordre	0,00 €	24 193,81 €	0,00 €
024 – produit des cessions	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €
10 – Dotations	435 993,62 €	462 935,83 €	267 000,00 €
13 – subventions	226 138,00 €	11 679,00 €	2 057,00 €
16 – emprunts	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €
TOTAL	1 246 409,22 €	678 808,64 €	743 879,21€

VII – Signature d’une convention avec la CCPC pour l’adhésion au service commun « instruction des autorisations des droits des sols »

Le Conseil Municipal

Vu l’article 134 de la loi ALUR en date du 24 mars 2014 modifiant l’article L 422-8 du code de l’urbanisme,

Considérant qu’à compter du 1^{er} juillet 2015, l’Etat mettra fin à la mise à disposition gratuite des services de l’Etat (DDTM) dès lors que les communes appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Qu’ainsi, l’Etat appelle les collectivités à assumer localement l’instruction des autorisations d’urbanisme.

Vu l’article L5211-4-2 du CGCT, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs.

Considérant que désormais, en dehors des compétences transférées, un EPCI peut se doter d’un service commun pour assurer des missions fonctionnelles, en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d’informatique, d’expertise juridique, d’expertise fonctionnelle ainsi que de l’instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l’Etat.

Vu la délibération n°2015/51 du Conseil communautaire de la CCPC en date du 16 février 2015, relative à la décision de créer un service commun chargé d’instruire les autorisations du droit des sols,

Considérant que la mise en place du service commun nécessite la rédaction d’une convention détaillant le partage des missions du service commun et des communes.

Cette convention détermine le nombre de fonctionnaires et d’agents non titulaires territoriaux transférés par les communes.

Vu la fiche d’impacts décrivant les effets de la mise en commun sur l’organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents annexée à la présente convention.

Vu la délibération n°2015/52 du Conseil communautaire de la CCPC en date du 16 février 2015, relative à la signature de la convention d’adhésion au service commun chargé d’instruire les autorisations du droit des sols,

Considérant l’opportunité pour la commune d’Ennevelin de participer au service commun géré par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Où l’exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 19 votants)

- D'adhérer au service commun « Instruction des autorisations du droit des sols » géré par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT
- D'autoriser son Maire à signer la convention de création du service d'instruction des autorisations du droit des sols, avec le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

VIII – Signature d'une convention avec Prodidact pour la réalisation de la brochure d'Ennevelin'art

Madame Odette FAVIER, Adjointe à la Culture, expose au Conseil municipal la participation active de la société ennevelinoise Prodidact dans la communication réalisée pour la manifestation Ennevelin'art, manifestation organisée par la commune en collaboration avec les artistes participants.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Prodidact a assuré une grande partie de la communication, en particulier la conception et l'édition des brochures, assumant ce travail financièrement par l'encaissement total des recettes des publicités insérées dans ces brochures.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite que cette participation de la société Prodidact à cette manifestation d'organisation communale soit encadrée par une convention.

Après lecture du projet de convention, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à la signer.

IX – Acquisition amiable de la parcelle B1118 aux consorts BRAURE

Monsieur le Maire expose au conseil que la parcelle B1118 est à vendre. Ce terrain est situé au sein de l'ensemble parcellaire dénommé « ilot des roses », dans une zone actuellement classée en 1AU. Dans le cadre d'un projet de réserves foncières pour l'aménagement futur de cette zone et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 6 mars 2015,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 10 830 € net vendeur, non compris les frais de notaire qui seront à charge communale.

X – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à l'organigramme du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu, le Maire,
Michel DUPONT*